



## Bruits solidiens ( tapage nocturne et diurne )

-----  
Par Rogue585

Bonsoir,

Je vous explique mon souci, qui concerne des enfants de 5 à 10 ans dans un immeuble mal insonorisé, avec des parents totalement dépassés et parfois un peu de mauvaise foi.

Je suis propriétaire d'un appartement dans un immeuble de 1954, mitoyen à trois autres, et je vis au 1er étage. Depuis maintenant un an et demi, j'entends des bruits solidiens répétitifs, des "bam", "boum", assez violents, comme si quelqu'un frappait les murs avec un marteau de toutes ses forces. Ces bruits sont surtout générés par les enfants qui jouent, courent, crient et font de la trottinette chez eux. Cela donne l'impression que le plafond ou le mur de ma chambre va s'effondrer. J'exagère pas.

Après plusieurs semaines d'enquête, il semble que les bruits viennent de deux voisins : le voisin du 1er étage dans le bâtiment mitoyen au mien, dont le fils de 5 ans dort près de ma chambre, et le voisin au dessus de lui ( bâtiment mitoyen ), qui a deux enfants (7 et 10 ans). Les bruits sont particulièrement forts entre 20 h et 22 h30. 23h30 les week-ends et pendant les vacances.

J'ai expliqué la situation aux parents, en leur citant la charte de copropriété et l'article R1334-31, mais ils m'ont répondu que ce sont des enfants ( en gros, c'est normal ), et parfois me disent que "ce ne sont pas leur enfants". Il est difficile de prouver avec certitude que ces bruits viennent d'eux. Car je n'entends pas toujours les bruits solidiens derrière leur porte. J'entends seulement les enfants jouer ou parler.

J'aimerais savoir quels sont mes droits. Est-il normal qu'il y ait autant de bruit, de jour comme de nuit, même avec des pauses ? Dois-je contacter le syndic, appeler la police ou déposer une main courante ? Les bruits continuent malgré mes tentatives de discussion, et il est possible qu'ils viennent aussi du bâtiment mitoyen au leur. C'est très compliqué, mais le souci, c'est que c'est vraiment récurrent et qu'après 21 h, c'est insupportable..

Merci d'avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vos démarches sur ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[url]

Vous pouvez faire constater les nuisances par huissier ou par la police, mais comme vous ne savez pas bien d'où viennent les bruits, il faudra une expertise acoustique, et c'est long + onéreux.

Il n'y a pas vraiment de solution si ces voisins sont copropriétaires, et même s'ils sont locataires, sachez qu'il est très rare d'expulser pour des bruits d'enfants.

Une isolation de l'immeuble pourrait être étudiée... mais dans un immeuble ancien, la structure et les canalisations transmettent les bruits. Vous aurez plus vite fait de déménager si ces nuisances sont tellement insupportables.